



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19076635

ale,

Déposé au greffe
du Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Huy, le
le greffier

28 MAI 2019

Greffe

N° d'entreprise : 627 627 612

Nom

(en entier) : COF³

(en abrégé) :

Forme légale : SCRLFS

Adresse complète du siège : Rue du Parc Industriel, 6 Allée 2 à 4540 AMAY

Objet de l'acte : Arrêt des comptes - démissions

Extrait du PV de l'AG du 11 décembre 2018

"1. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2017

Le Président donne la parole au secrétaire pour la lecture des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 qui font état d'un total de bilan de -38.001,43 euros et d'une perte de l'exercice de -33.935,29 euros.

Le bilan, le compte de résultats et l'affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité par les Associés.

Le bilan, le compte de résultats et l'affectation du résultat sont ainsi arrêtés

2. Décharge d'administrateurs

En raison des manquements constatés, le Président propose de donner décharge aux administrateurs, à l'exception d'Etienne LEROY et de Jean-Marie VANGOETHEM.

Les Associés votent contre la décharge de Jean-Marie VANGOETHEM et M. Etienne LEROY à raison de 794 parts et 1600 parts "abstentions".

3. Démission d'Administrateurs

Le Président donne la parole au secrétaire pour la présentation des démissions au titre d'administrateurs des Associés suivants :

- Etienne LEROY, domicilié à Le Mont 7 à 4190 XHORIS
- Jean-Marie VANGOETHEM, domicilié Rue Saivelette 57 à 4671 HOUSSE
- Alain DIEPART, domicilié Avenue des Sillons 75 à 4100 SERAING

L'Assemblée Générale prend acte des démissions.

Le secrétaire rappelle, par ailleurs, le décès de l'Associé, M. Baudouin STALPORT, domicilié Rue des Bons-Enfants 35 à 4500 HUY. Le secrétaire rappelle l'Article 18 de l'Acte de constitution de la SCRLFS COF³ :

"En cas de décès, de faillite, de déconfiture ou d'interdiction d'un Associé, ses héritiers, créanciers ou représentants légaux recouvrent la valeur de ses parts conformément aux dispositions précédentes".

4. Démissions d'Associés

Le Président donne la parole au secrétaire qui acte auprès de l'Assemblée Générale la démission au titre d'Associé de Jean-Marie VANGOETHEM;

L'Assemblée Générale constate que la demande de remboursement des parts de M. VANGOETHEM n'est pas recevable et décide de lui notifier.

Xavier MERCIER

Président du Conseil d'Administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).